

## **PAX-Invest – Action 2009** **30 millions à un taux d'intérêt de 2.5%**



- **Attributions d'excédents garanties pour 10 ans**
- **Taux de rendement final jusqu'à 17%**
- **Avantages pour les polices qui expirent d'ici au 1er avril 2010**

**Jusqu'à la fin de l'année, la PAX lance une action prime unique pour l'assurance classique mixte (Tarif GE, SE, VE). Grâce aux bons résultats des affaires du premier semestre 2009, jusqu'à concurrence de 30 millions de production, nous pouvons proposer aux clients des conditions particulièrement intéressantes dans la gamme de produits existants.**

**La prestation à l'échéance pour l'assurance classique prime unique en francs suisses atteint ainsi un "rendement garanti" qui n'existe pas sur le marché suisse.**

### **Les attributions d'excédents sont garanties pour 10 ans**

Votre capital d'épargne rapportera des intérêts comme jusqu'à ce jour avec un taux technique de 2%. En outre, la PAX accorde pendant les 10 premières années des attributions d'excédents garanties d'un demi pour cent supplémentaire.

### **Les polices avec un début de contrat dès le 1er octobre 2009 en profitent**

Profitez-en, car dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le taux garanti baisse à 1,75%. Cette action se termine à la fin de l'année. Le début du contrat d'assurance peut être fixé au 1<sup>er</sup> octobre, 1<sup>er</sup> novembre ou 1<sup>er</sup> décembre. Si pendant cette période plus de 30 millions sont investis à la PAX, celle-ci peut stopper l'action.

### **Garantie sans fluctuation des cours**

Pour les contrats qui sont conclus pendant la période de l'action, les attributions d'excédents garanties resteront acquises pendant les dix premières années. Ainsi le taux de rendement final pourra atteindre jusqu'à 17%. Cette garantie sera précisée dans la proposition. Sur la page «Développement des excédents en CHF» vous trouverez les montants garantis attribués.

### **Bonus pour les clients existants**

Les clients, qui attendent une prestation à l'échéance d'une police existante dans le premier trimestre 2010 profitent doublement. Si une police est échue au 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> février, 1<sup>er</sup> mars ou 1<sup>er</sup> avril et l'argent réinvesti en prime unique, vous recevez déjà aujourd'hui l'entier de la prestation à l'échéance sans escompte.

### **Profiter d'avantages supplémentaires**

Les attributions d'excédents garanties pourront être investies dans les fonds Sarasin EquiSar-IIID (EUR). Ces fonds d'investissements mettent l'accent sur les actions. Avec ce système d'excédents "bonification de fonds de placement", l'investisseur conscient de la propension aux risques sait que les excédents sont soumis aux fluctuations du marché des actions, mais les chances de rendements sont plus élevées.

## Ou investir sûrement

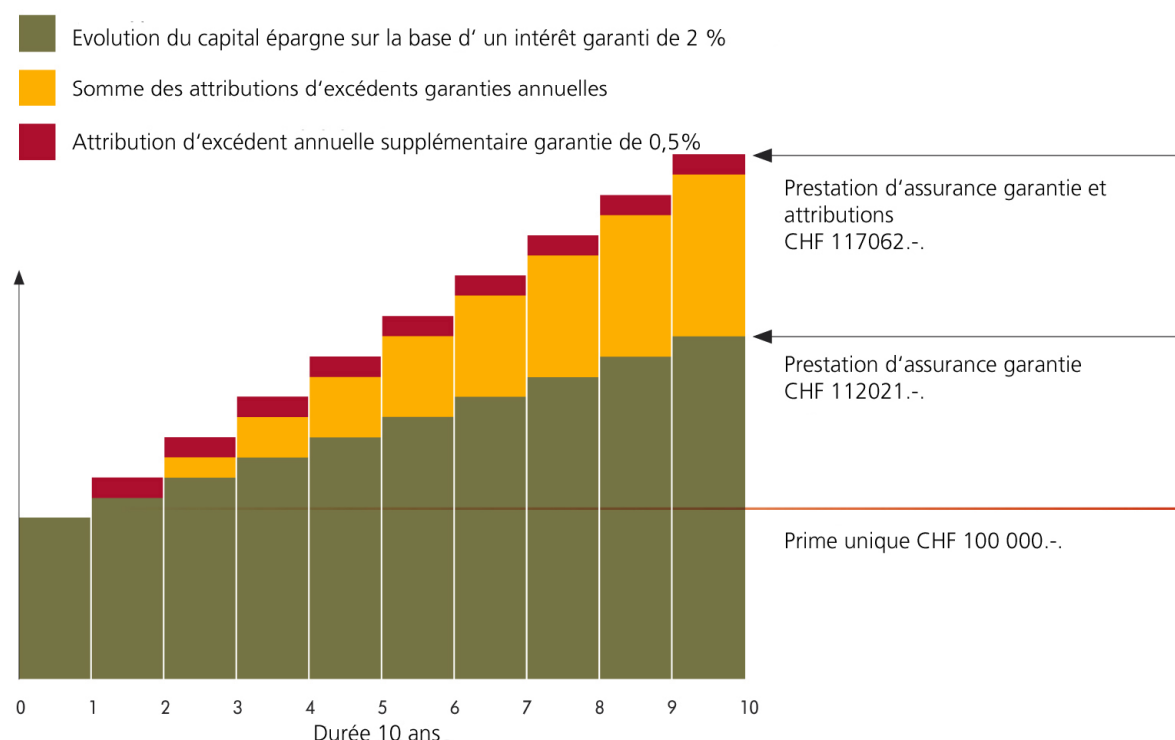
Si le client choisit le système d'excédents "bonification d'épargne", les excédents attribués seront payés à un taux technique de 2%. Le taux technique du compte d'excédents n'est jamais négatif. Le capital d'excédents augmente dans tous les cas plus que la somme des montants attribués.

## Exemple illustré en chiffres

Un homme de 50 ans obtient par une prime unique de CHF 100'000 (sans droit de timbre), en l'espace de 10 ans, une prestation à l'échéance de CHF 117'062.-. Cela correspond à la prestation d'assurance garantie + attribution d'excédents cumulée, garantie.

Si les excédents portent intérêt comme bonification d'épargne, l'investisseur jouant la sécurité touchera avec un taux d'intérêt de bonification d'épargne de 2%, une prestation à l'échéance de CHF 117'804.-.

Si les excédents sont placés sous forme de bonification de fonds de placement, l'investisseur visant le rendement touchera CHF 119'329.- avec une performance du fonds prévue de 7%.



**Saisissez l'opportunité de profiter en 2009 de cette offre d'intérêt attractive! La baisse du taux d'intérêt technique dès 2010 et la situation opaque du marché des capitaux et des finances vous aideront à vous décider.**